



Département de la Vendée  
Arrondissement des Sables d'Olonne  
Canton de Mareuil sur Lay  
Commune de La Boissière des Landes

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le deux février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 25 janvier 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

**Présents** : Michel CHADENEAU, Christian VALERY, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Béatrice NICOLAIZEAU, Caroline SICARD, Bernard LEFORT, Delphine TRINEAU Mathilde PIGNON, Estelle GUERY, Mathieu DUFOUR, Lauriane ROGIER, Baptiste GIRAUDEAU, Tanguy BEIGNON.

**Absent excusé** : Benoit ENFRIN.

**Secrétaire** : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Caroline SICARD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel**

Le Maire propose au Conseil, afin de gérer au plus juste la trésorerie de la Commune et de faire face à d'éventuels besoins, de contracter une ligne de crédits de trésorerie. M. Le Maire propose de renouveler le contrat avec le Crédit Mutuel suivant les modalités suivantes : montant : 100 000 €, taux d'intérêt : 1,10 % déterminé en fonction de l'index EURIBOR 3 mois et le montant des frais de dossier : 125 €uros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, renouvelle la ligne de crédits de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel suivant les caractéristiques énoncées ci-dessus.

**OBJET : Cession de terrain à Vendée Habitat pour la construction de 4 logements Maintien à Domicile – Lotissement Ycébéla tranche 2**

Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage l'acquisition de 2 parcelles dans la tranche 2 du lotissement Ycébéla, parcelles qui seront cédées à Vendée Habitat pour la construction de 4 logements « Maintien à Domicile ».

Les conditions de cette cession à Vendée Habitat peuvent être conclues par un bail emphytéotique ou à l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la cession à l'Euro Symbolique de ce terrain à Vendée Habitat

**OBJET : Convention SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation des travaux de maintenance d'éclairage 2021**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis la délibération en date du 27 octobre 2005, la commune a transféré la compétence « éclairage » au SYDEV.

Dans le cadre de ce transfert, une convention relative aux travaux de maintenance d'éclairage 2021 doit être établie avec le SYDEV. Le montant de la participation communale s'élève à 2 939,89 € pour 226 points lumineux pris en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés autorise M. Le Maire à signer la convention relative aux travaux de maintenance d'éclairage 2021 avec le SYDEV pour un montant de 2 939,89 €.

**OBJET : Création d'un poste d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité**

Considérant que les besoins du service technique peuvent justifier du recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois)

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient, dans les conditions indiquées ci-dessus, de créer un poste d'agent des services techniques, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, à raison de 35h00 par semaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide de créer un emploi saisonnier d'agent des services techniques.

**OBJET : Création d'un poste d'agent d'animation pour accroissement temporaire d'activité**

M. le Maire informe le Conseil que l'augmentation des effectifs au centre de loisirs nécessite la présence d'une personne supplémentaire pour le centre de loisirs (garderie périscolaire, mercredi et vacances scolaires) et pour la surveillance au restaurant scolaire.

Il propose pour répondre à ce besoin d'accroissement temporaire d'activité la création d'un emploi d'animateur contractuel pour l'année scolaire 2021/2022, soit pour une durée de 12 mois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation du 01/03/2021 au 28/02/2022 pour une durée hebdomadaire de 24h (modulée en fonction des semaines scolaires ou de vacances).

**OBJET : Transfert de la compétence en matière de Plan Local de l'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire en sa séance du 4 novembre 2020, s'est prononcé en faveur du transfert de compétence Plan Local de l'Urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le cadre des dispositions du II de l'article 136 n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

En application des dispositions de la loi précitée, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui n'auraient pas pris la compétence en matière de plan local d'urbanisme, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté de communes suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sauf si, dans les trois mois précédant cette même date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Ainsi, sous réserve que la minorité de blocage permettant de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence Plan Local d'Urbanisme ne se soit pas exercée d'ici le 31 décembre, la Communauté de communes aurait été compétente en matière de PLUi au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Toutefois, en date du 14 novembre 2020, la loi 2020-1379 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire a été promulguée. Dans son article 7, la date de transfert automatique de la compétence PLUi initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Au regard du travail préparatoire engagé depuis la fin de l'été 2020, de l'énergie, de la volonté et de l'attente actuelle à tendre vers ce transfert de compétence, ce délai supplémentaire marquerait un temps d'arrêt non souhaitable.

Afin de maintenir, la dynamique actuelle et de limiter la perte de temps, les dispositions de la loi ALUR permettent également le transfert de compétence à « date choisie ».

Ainsi, par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » en l'intégrant au bloc de compétences obligatoires : « Aménagement de l'espace », des statuts de la communauté de communes Vendée Grand Littoral.

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'émettre un avis favorable au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de communes Vendée Grand Littoral et ainsi adopter la modification statutaire y afférent.

Considérant l'intérêt d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour la mise en cohérence de la planification sur le territoire de Vendée Grand Littoral ; intérêt débattu en conférence des maires et développé lors du conseil communautaire du 4 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide de se prononcer en faveur du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » en l'intégrant au bloc de compétences obligatoires : « Aménagement de l'espace », des statuts de la communauté de communes Vendée Grand Littoral,

Les points à l'ordre du jour étant abordés, Monsieur le Maire informe le conseil que pour répondre à l'obligation demandée par l'Etat dans le cadre de la gestion du radon dans les établissements d'accueil pour enfants (école publique et centre de loisirs) des capteurs ont été installés. Les résultats seront communiqués dans 2 mois.

Monsieur le Maire fait part de l'avancement du déploiement de la fibre optique en Vendée, la mairie est raccordable à la FFTE, et en lien avec E-collectivités (qui gère actuellement dans le cadre du groupement de commandes les abonnements internet et téléphonie de la commune) la société Linkt a fait une proposition pour 1 offre internet à 20 Mo. Vendée Numérique (entité du Conseil Départemental et du SyDEV) apporte une aide financière aux communes qui souscrivent un contrat fibre.

En parallèle, une étude est en cours avec Vendée Grand Littoral pour une mutualisation de l'informatique et de la téléphonie.

Une consultation pour le balayage de la voirie va être lancée, cette compétence assurée par Vendée Grand Littoral va être rétrocédée aux communes à compter du 01/04/2021. 4 entreprises vont être consultées. Les termes définis prévoient 24 passages par an dans la rue principale du bourg et 6 passages par an dans les lotissements (1 fois par trimestre et tous les mois le dernier trimestre).

L'enquête publique pour la modification n°3 du PLU est en cours, l'enquête se termine le 26 février 2021 et le commissaire-enquêteur a 1 mois pour rendre son rapport.

Avant de conclure la réunion, Monsieur le Maire procède à un tour de table :

Mathilde PIGNON s'interroge sur le comportement de certains enfants sur la pause méridienne et sur les solutions apportées. Monsieur le Maire précise que certains comportements : manque de respect envers le personnel, conflits entre enfants ont été relevés par les agents. Le cuisinier a rappelé aux enfants les règles à respecter, un courrier va être distribué aux familles avec la facture, Monsieur le Maire s'est exprimé auprès des enfants de CM lors de la remise du passeport du civisme.

Baptiste GIRAudeau voulait connaître les modalités de présentation d'idées auprès des commissions. Monsieur le Maire précise que le contexte sanitaire actuel a retardé la mise en place des commissions mais que chaque conseiller peut faire part de ses idées aux commissions (qu'il en fasse partie ou non) afin qu'elles soient abordées lors des réunions.

Alain BUCHET fait le point sur l'avancée des travaux, les WC ont été installés à la sacristie, il reste quelques travaux de finition pour les agents.

Le devis pour l'aire de jeux de boules a été demandé, ainsi qu'un devis pour le nettoyage de la façade du foyer des jeunes. Des travaux seront peut-être à prévoir au foyer des jeunes au niveau de la façade et de la toiture.

L'entreprise MICHENAUD doit intervenir pour changer la petite porte à l'Eglise.

Christian VALERY informe le Conseil de l'avancée des travaux d'élagage débroussaillage sur les chemins concernés par des lignes téléphoniques pour le passage de la fibre. Il propose une commission voirie le dimanche 14 février à 9h30 afin de décider des travaux de voirie à prévoir pour l'année.

Monique POIRAUD fait un point sur la MARPA : une animation chandeleur a été organisée cet après-midi, ces moments surtout actuellement sont très appréciés des résidents.

Une commission Environnement cadre de vie est programmée le samedi 13 février à 14h30.

Béatrice NICOLAIZEAU fait le point sur la distribution du Visage Local. Une commission communication est programmée le 09/02 à 18H et une commission Enfance Jeunesse le 18/02. La signature du passeport du civisme s'est déroulée le 22 janvier dernier, et une première opération a été organisée : cartes de vœux pour les aînés en lien avec l'association La Fraternité.

Estelle GUERY fait le compte-rendu de la commission intercommunale « Solidarités »

Tanguy BEIGNON fait part des nuisances olfactives dans la zone d'activités.

Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23 H. La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le lundi 15 mars à 20H.

LE MAIRE  
MICHEL CHADENEAU



